

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 14
Nombre d'absents : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_128_CC_27
Admission en non valeur 2023 des titres de recettes

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 128 CC 27 : ADMISSION EN NON VALEUR 2023 DES TITRES DE RECETTES

Le Président de séance expose :

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par l'EPCI dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité d'une créance peut être temporaire dans le cas d'une créance admise en non-valeur ou définitive lorsqu'elle est éteinte.

En date du 4 octobre 2023, le Comptable Public a dressé deux états de restes à recouvrer sur le Budget Principal du TCO et deux états de restes à recouvrer sur le budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance.

L'irrécouvrabilité se traduit comptablement par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées.

Il est précisé que, pour des raisons de non divulgation d'informations confidentielles relatives à la situation des entreprises, les listes présentées dans ce rapport ne sont pas nominatives. Les listes complètes sont mises à disposition des conseillers communautaires sur simple demande.

Budget Principal

Admission en non-valeur de créances

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de l'EPCI vis-à-vis des débiteurs. En conséquence, l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dès lors que le débiteur redeviendrait solvable. Le titre émis garde son caractère exécutoire.

Le montant global des admissions en non-valeur de créances proposé pour 2023 s'élève à 11.067,28 € (voir le détail en annexe).

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à l'EPCI et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Le montant global des créances éteintes s'élève à 11.714,77 € (voir le détail en annexe).

Budget de la Régie des Ports de Plaisance

Admission en non-valeur de créances

Le montant global des admissions en non-valeur de créances proposé pour 2023 s'élève à 18.946,23 € (voir le détail en annexe).

Créances éteintes

Le montant global des créances éteintes s'élève à 176.075 € (voir le détail en annexe).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Pour le Budget Principal :

- **APPROUVER le montant global des admissions en non-valeur de créances proposé pour 2023 à hauteur de 11.067,28 € (nature 6541) ;**
- **APPROUVER le montant global des créances éteintes à hauteur de 11.714,77 € (nature 6542) ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 du TCO.**

Pour le Budget de la Régie des Ports de Plaisance :

- **APPROUVER le montant global des admissions en non-valeur de créances proposé pour 2023 à hauteur de 18.946,23 € (nature 6541) ;**
- **APPROUVER le montant global des créances éteintes à hauteur de 176.075 € (nature 6542) ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 du budget de la Régie des Ports de Plaisance.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

ANNEXE**ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES Budget principal**

Exercice	N° de pièce	Montant	Motif de la présentation	Nature juridique
2012	T-172	347,32	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit public
2013	T-115	442,62	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2015	T-316	350,00	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-74	8,13	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit public
2013	T-431	141,97	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit privé
2018	T-336	1 838,85	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2018	T-436	194,22	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit privé
2008	T-303	7 457,30	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit privé
2014	T-332	286,87	Mise en demeure infructueuse	Personne morale de droit privé

TOTAL	11 067,28
--------------	------------------

CREANCES ETEINTES Budget principal

Exercice	N° de pièce	Montant	Motif de la présentation	Nature juridique
2019	T 57	6 155,04	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2019	T 366	2 222,82	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2019	T 503	761,36	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2020	T 114	2 575,55	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive

TOTAL	11 714,77
--------------	------------------

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES RPP

Exercice	N° de pièce	Montant	Motif de la présentation	Nature juridique
2016	T-161	1 866,13	Mise en demeure infructueuse	Personnes Morales Droit Prive
2016	T-6	3 308,09	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-24	1 046,43	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-28	1 611,70	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-56	778,82	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-74	61,01	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-88	2 334,15	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-92	632,78	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-113	271,13	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2016	T-135	304,71	Mise en demeure infructueuse	Personnes Morales Droit Prive
2016	T-136	304,71	Mise en demeure infructueuse	Personnes Morales Droit Prive
2016	T-137	304,71	Mise en demeure infructueuse	Personnes Morales Droit Prive
2016	T-138	304,71	Mise en demeure infructueuse	Personnes Morales Droit Prive
2016	T-155	2 157,15	Mise en demeure infructueuse	Personne physique
2019	T-336	3 660,00	Mise en demeure infructueuse	Personne physique

TOTAL	18 946,23
-------	-----------

CREANCES ETEINTES RPP

Exercice	N° de pièce	Montant	Motif de la présentation	Nature juridique
2016	T-10	2 400,50	Liquidation judiciaire	Personne physique
2018	T-110	1 280,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2018	T-111	1 280,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2018	T-119	773,52	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2019	T-379	183,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2020	T-231	365,99	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2021	T-375	150 500,76	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2021	T-407	15 744,23	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2021	T-408	2 571,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2022	T-233	488,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive
2022	T-375	488,00	Liquidation judiciaire	Personnes Morales Droit Prive

TOTAL	176 075,00
-------	------------

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le



ID : 974-249740101-20231206-2023_128_CC_27-DE